

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 FEVRIER 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Modification de
l'appellation du Relais
d'Assistantes Maternelles
et de ses missions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 février 2023
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 9 février 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 février 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis THINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 8 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er février deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO*, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur SAUDO arrive au dossier 23 A 06

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Madame LESUEUR
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Monsieur MILOUTINOVITCH à Monsieur PETROVIC
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Madame BOUTIN

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20230208-23-A-10-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

N° DE DOSSIER : 23 A 10

OBJET : MODIFICATION DE L'APPELLATION DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ET DE SES MISSIONS

RAPPORTEUR : Madame PEYRESAUBES

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Relais d'Assistants Maternelles de Saint-Germain-en-Laye a été créé en 2002, en soutien aux assistantes maternelles et aux familles.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, les Relais d'Assistants Maternelles (RAM) ont changé d'appellation et deviennent des Relais Petite Enfance (RPE).

Ces derniers doivent intégrer dans leurs missions les changements du référentiel de la CNAF ci-dessous :

1°/ Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles dans les conditions prévues à l'article L. 214-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

2°/ Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale mentionnée à l'article L. 214-1-1 du CASF, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;

3°/ Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile prévues au chapitre II du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du Code de la santé publique ;

4°/ Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir en application des articles L. 421-3 et L. 421-4 du CASF ;

5°/ Informer les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant définis à l'article L. 214-1 du CASF, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par le comité départemental des services aux familles visé à l'article L. 214-5 du CASF.

S'ajoutent à ces missions, trois missions dites renforcées qui peuvent faire l'objet de financements complémentaires de la part des CAF :

- Accompagner les familles et faciliter la mise en relation avec l'offre d'accueil (guichet unique d'information) ;
- Contribuer à l'amélioration continue de la qualité d'accueil et des pratiques professionnelles en organisant de l'analyse de la pratique ;
- Promouvoir l'accueil individuel et le métier d'assistant maternel.

Concernant ces trois dernières missions, qui sont facultatives, le choix pourra se faire chaque année dans la déclaration dite prévisionnelle, directement sur les déclarations AFAS (Aides Financières d'Action Sociale) de la Caisse Nationale des Affaires Familiales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle dénomination du RPE, la définition de ses nouvelles missions comme ci-dessus, et le choix annuel facultatif de la mission renforcée, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dispositif.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n°20241-041 de la Caisse Nationales d'Allocations Familiales, relative au nouveau référentiel pour les Relais d'Assistants Maternelles,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la nouvelle dénomination du Relais Petite Enfance, la définition de ses nouvelles missions telles que décrites précédemment ainsi que le choix annuel facultatif de la mission renforcée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dispositif.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



AVENANT AU PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : Relais Petite Enfance de Saint-Germain-en-Laye

Gestionnaire du relais petite enfance : Ville de Saint-Germain-en-Laye

Rappel de la période contractuelle du projet en cours

du01/01/2021.....au.....31/12/2024.....

Date et signature : _____

Bernard PERICARD

Maire de Saint Germain en Laye



PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Conformément à la parution du référentiel RPE cité précédemment, tous les projets de fonctionnement en cours doivent intégrer le nouveau cadre national.

Le présent avenant a pour but d'ajuster les projets de fonctionnement en cours en portant à connaissance la nouvelle structuration des missions socles et en détaillant le contenu des nouvelles missions renforcées, pour les RPE qui souhaitent s'en saisir à compter du 1er janvier 2022.

MISSIONS SOCLES

L'avenant décrit ci-dessous, la nouvelle structuration des missions socles qui met en lumière de nouveaux thèmes d'action, déjà mis en œuvre par les RPE, notamment les précédentes missions renforcées.

AVANT	APRES
Trame projet de 2017	Trame projet de 2021
<u>1. Le diagnostic</u>	<u>1. Les caractéristiques administratives</u>
<u>2. La formalisation du projet</u>	<u>2. Le fonctionnement et les moyens</u>
<u>2.1 Le projet relatif au territoire</u> (politique petite enfance et lieux d'intervention) Le traitement des demandes d'accueil formulées par les familles via mon-enfant.fr (<i>mission renforcée facultative</i>)	<u>3. Le contexte territorial du RPE</u>
<u>2.2 Le projet relatif aux missions</u> du Ram	<u>4. La formalisation du projet</u>
Mission 1: les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance	Mission 1 : l'information et l'accompagnement des familles
	Thème 1 : Informer les familles <ul style="list-style-type: none"> ➢ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ➢ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne ➢ Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « le guichet unique d'information » (<i>mission renforcée facultative</i>)
Thème 1.1 l'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande	Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel <ul style="list-style-type: none"> ➢ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels ➢ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
Thème 1.2 l'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail	Mission 2 : l'information et l'accompagnement des professionnels

<p>Thème 1.3 l'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers</p>	<p>Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer les professionnels sur le métier ➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr ➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels
<p>Thème 1.4 La promotion de l'activité des assistants maternels <i>(mission renforcée facultative)</i></p>	<p>Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des ateliers d'éveil ➤ Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « l'analyse de la pratique » <i>(mission renforcée facultative)</i> ➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels
<p>Mission 2 : Le Ram comme cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles</p>	<p>Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels ➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel ➤ Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication » <i>(mission renforcée facultative)</i>
<p>Thème 2.1 Le Ram contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile</p>	
<p>L'aide au départ en formation continue <i>(mission renforcée)</i></p> <p>Thème 2.2 Le Ram comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents</p>	
<p>2.3 Le partenariat</p>	
<p>3. Le fonctionnement et les moyens</p>	

MISSIONS RENFORCEES

L'avenant permet ci-dessous, de détailler les actions mises en œuvre dans le cadre des nouvelles missions renforcées facultatives, à compter du 1^{er} janvier 2022.

MISSION 1 : L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Thème 1 : Informer les familles

- Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « le guichet unique d'information » :

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCEE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

MISSION 2 : L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

- Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « l'analyse de la pratique » :

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée				

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

- Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication » :

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée	
<p>En 5 ans, le Relais a vu le nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye divisé par deux. Le nombre de départ à la retraite, de déménagement et de reconversion est important et ne compense pas le peu de nouveaux agréés chaque année. L'offre des EAJE est conséquente mais ne répond évidemment pas à la totalité des demandes. L'offre des assistants maternels n'est plus suffisante pour répondre au nombre de familles n'ayant pas eu de place en crèche à la rentrée de septembre, ainsi que toutes celles se présentant tout au long de l'année. Le Relais Petite Enfance souhaite alors mettre en place des actions de communication et de promotion du métier d'assistants maternels dans l'objectif de faire connaître le métier et ses attraits.</p>	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Refonte de la plaquette du RPE	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion des co-responsables du RPE avec la cheffe de service - Partenariat avec le service communication pour mise en forme du support - Impression de 500 plaquettes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeurs les missions du RPE - Se faire connaître des différents publics - Être identifié comme un lieu ressource d'information et d'accompagnement 	2022	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des contacts pris par le public

2	Refonte de la page RPE du site internet de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des données et des missions propres au RPE - Utilisation des vidéos support et promotionnelles de la CAF - Actualisation des chiffres avec la Direction de l'Enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'accueil individuel comme mode d'accueil du jeune enfant - Encourager les familles à devenir particulier-employeur - Promouvoir le métier d'assistant maternel - Encourager les candidats à l'agrément à prendre contact avec le RPE pour être informés et accompagnés 	2022	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des contacts pris par le public - Augmentation des contacts de potentiels candidats à l'agrément
3	Participation active aux RIPA	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat du réseau des RPE du territoire Boucle de Seine - Développement d'un support type powerpoint pour valoriser l'accompagnement des RPE auprès des assistants maternels agréés 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le métier d'assistant maternel - Valoriser l'accompagnement de la mission Agrément du CD et des RPE auprès des AMA - Voir les candidats à l'agrément finaliser leur demande à l'issue des RIPA 	2022	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de demandes d'agrément à l'issue des RIPA
4	Promouvoir le métier des assistants maternels agréés au cours d'événement tel que la Journée Nationale des AMA	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un événement de rassemblement - Communiquer largement pour inviter les différents publics à participer - Utiliser des supports de communication sur le 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le métier d'assistants maternels 	2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de candidates à l'agrément - Nombre de participants à l'événement

5	Création d'un partenariat avec l'antenne Pôle Emploi de la Ville	<p>métier d'assistants maternels réalisés en 2020 par le service Communication de la Ville de Saint-Germain-en-Laye</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter les AMA à participer à cet événement comme acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le RPE comme un partenaire d'accompagnement et d'informations aux potentiels candidats à l'agrément - Créer un support de présentation du métier d'assistant maternel - Intervenir si besoin à Pôle Emploi pour des temps d'échanges et de présentation du métier 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le métier d'assistant maternel - Permettre aux candidats de mieux cerner les attentes du métier, ses avantages et ses contraintes, les attentes en terme de compétences et connaissances 	2023/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du partenariat - Prise de contact avec de potentiels candidats - Augmentation du nombre de candidatures à l'agrément sur le territoire de la Ville
---	--	--	---	---	-----------	--

